



HAL
open science

Echos antiesclavagistes de l'île de France à l'Amérique : les témoignages de Bernardin de Saint-Pierre et de Saint-John de Crèveœur

Angélique Gigan

► **To cite this version:**

Angélique Gigan. Echos antiesclavagistes de l'île de France à l'Amérique : les témoignages de Bernardin de Saint-Pierre et de Saint-John de Crèveœur. Journée d'études Littérature, mémoire et commémoration : Atlantique noir et océan Indien, CRLHOI, May 2008, Saint-Denis, La Réunion. pp.161-179. hal-01169678

HAL Id: hal-01169678

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-01169678v1>

Submitted on 21 Aug 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Échos antiesclavagistes de l'île de France à l'Amérique : les témoignages de Bernardin de Saint-Pierre et de Saint-John de Crève-cœur

Angélique GIGAN

Le mouvement antiesclavagiste apparaît de façon très nette à partir de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, parallèlement à l'expansion coloniale. Basée essentiellement sur le commerce de la traite et l'esclavage, la colonisation subit une remise en cause, que ce soit du point de vue du droit ou de l'économie. L'esclavage suscite l'indignation et nourrit un débat important dans lequel de nombreux penseurs des Lumières prennent parti pour l'abolition. Dans cette perspective, les témoignages de Bernardin de Saint-Pierre (1737-1814) et de Saint-John de Crève-cœur (1735-1813) s'avèrent particulièrement éclairants à de nombreux égards. Nous avons affaire à deux auteurs de la même génération, antiesclavagistes et témoins de la réalité coloniale. Dans leur relation de voyage, ils consacrent chacun un plaidoyer ayant pour sujet l'esclavage, l'un à l'île de France (actuelle Île Maurice), l'autre en Amérique. En 1773, Bernardin publie son *Voyage à l'Isle de France*¹ après un séjour de deux ans dans la colonie française, dont il garde un souvenir amer. La lettre XII, « Des Noirs », et son « Post-scriptum » appartiennent aux textes les plus virulents de ce récit viatique où l'auteur dénonce avec véhémence le sort des esclaves et l'arbitraire des maîtres, tentant de susciter une prise de conscience. Avec la même motivation, Saint-John de Crève-cœur s'insurge contre la cruauté de l'esclavage dans ses *Lettres d'un cultivateur américain*, véritable apologie de la vie champêtre et des mœurs frugales, dont l'original anglais paraît à Londres en 1782². Dans la lettre IX, intitulée « Description of Charles-Town,

¹ Bernardin DE SAINT-PIERRE. *Voyage à l'Isle de France* [1773], éd. augmentée d'inédits avec notes et index par Robert CHAUDENSON, Rose-Hill, Île Maurice : Éditions de l'Océan Indien, 1986. La même édition est utilisée dans toutes les citations.

² Saint-John DE CREVECŒUR, *Letters from an American Farmer* [1782]. Réimpression de l'édition originale, avec une préface de W. P. TRENT et une introduction de Ludwig LEWISOHN, New York : Fox, Duffield, 1904. Document en ligne : <http://xroads.virginia.edu/~HYPER/CREV/dedication.html>, consulté le 28/04/2008.

Thoughts on Slavery ; on Physical Evil ; a Melancholy Scene »³, Crèveœur dénonce lui aussi cette pratique. La convergence d'opinion des auteurs, la similitude entre leur situation, chacun notamment ayant à sa disposition des esclaves⁴, leurs discours et le genre des textes présentés conduit à aborder l'antiesclavagisme sous un angle différent, autre que purement théorique.

Le statut de témoin des auteurs confère en effet une particularité à ces textes antiesclavagistes qui ne reposent plus uniquement sur des principes ou des concepts comme la plupart des plaidoyers métropolitains, mais bien sur une connaissance réelle de la servitude coloniale. Que nous apprennent les textes de Bernardin et de Crèveœur sur la condition des esclaves à la fin du XVIII^e siècle, tant à l'île de France qu'en Amérique ? En quoi leur statut de témoignage introduit-il une stratégie argumentative différente en faveur de l'abolition ?

À travers une analyse de la lettre XII du *Voyage* et de son « Post-scriptum », nous tenterons de montrer la valeur historique du témoignage laissé par Bernardin, en nous attachant principalement à son aspect factuel, tandis qu'une étude à partir des versions anglaise et française de la lettre IX des *Lettres d'un Cultivateur américain* permettra de mettre en relief l'impact de ce texte qui connaît des remaniements. Enfin, on soulignera l'aspect littéraire, voire poétique, de ces témoignages où les sentiments prévalent sur l'argumentation rationnelle.

VALEUR HISTORIQUE DU TMOIGNAGE CHEZ BERNARDIN DE SAINT-PIERRE : LA LETTRE XII, « DES NOIRS » ET SON « POST-SCRIPTUM »

Nommé capitaine ingénieur à l'île de France en 1767, Bernardin de Saint-Pierre est en fait recruté dans le cadre d'une mission secrète qui vise à rétablir la présence française à Fort-Dauphin, sur l'île de Madagascar. Il se lie d'amitié avec le

³ Nous traduisons : « Description de Charles-Town ; pensées sur l'esclavage ; sur le mal physique ; une scène mélancolique ». La version française porte un autre titre : « D'un Voyageur Européen, sur la situation de Charles-Town, sur son Commerce et les Mœurs de ses Habitants, et de ceux des Campagnes ; Pensées sur l'esclavage, sur le mal Physique ; barbarie des Planteurs », dans St. John DE CREVEOEUR, *Lettres d'un Cultivateur américain, écrites à W. S. (William Seton, écuyer, depuis l'année 1770 à 1781, traduites de l'anglais par ***)* [1784], t. II. Disponible sur <<http://gallica2.bnf.fr>>.

⁴ À son arrivée à l'île de France, Bernardin avait en sa possession deux esclaves. Il a reçu, en tant que capitaine ingénieur ce qu'on appelle un « esclave du Roi » et en acheta un également (voir *Voyage à l'Isle de France, op. cit.*). Quant à Crèveœur, avant de revendre ses terres en 1785 deux ans après sa nomination au consulat de New York, il était un grand propriétaire terrien qui employait une main-d'œuvre servile (voir H. C. RICE, *Le Cultivateur américain. Étude sur l'œuvre de Saint-John de Crèveœur*, Genève : Slatkine, coll. « Bibliothèque de la revue de littérature comparée », 1978, p. 26).

chef de l'expédition, le comte de Maudave⁵ dont il partage la vision humaniste, et se montre très enthousiaste à l'idée de fonder un établissement où l'esclavage serait aboli. Mais une brouille qui l'oppose à Maudave le décide à ne pas poursuivre l'aventure malgache. Il débarque donc à l'île de France, sa destination officielle, en 1768, et y séjourne un peu plus de deux ans. Entre l'idéal auquel il aspirait à bord du navire qui le transportait et la réalité coloniale, Bernardin déchanté : pratiquement tout lui déplait, aussi bien la nature que les habitants. Critique acerbe de la société coloniale, il passe tout au crible et offre une vision navrante de l'île de France où l'esclavage est un des principaux problèmes. Dès l'avant-propos du *Voyage*, le premier but de son ouvrage est d'alarmer ses compatriotes sur la situation des esclaves : « Au reste je croirai avoir été utile aux hommes, si le faible tableau du sort des malheureux Noirs peut leur épargner un seul coup de fouet, et si les Européens, qui crient en Europe contre la tyrannie et qui font de si beaux traités de morale, cessent d'être aux Indes des tyrans barbares »⁶. L'auteur se fait un devoir de témoigner de la réalité de l'esclavage, insistant sur la nécessité de son abolition. Le témoignage donne un aperçu de la situation de la colonie et de nombreux éléments rapportés dans la lettre XII sont vérifiables. Par exemple, ce que l'auteur signale à propos du sort réservé aux Marrons, c'est-à-dire aux esclaves en fuite, est conforme à la réglementation de l'article XXXI du Code noir de 1723, spécifique aux îles de France et de Bourbon⁷ : « Quand on attrape les Noirs fugitifs, on leur coupe une oreille, et on les fouette. À la seconde désertion ils sont fouettés, on leur coupe un jarret, on les met à la chaîne. À la troisième fois ils sont pendus ; mais alors on ne les dénonce pas : les maîtres craignent de perdre leur argent »⁸.

La réglementation des châtiments permettait de limiter les abus, puisque le Code noir était censé garantir un certain nombre de protections pour l'esclave.

⁵ Brillant soldat de carrière ayant servi sous Lally en Inde, le comte de Maudave (1725-1777) est à l'initiative du rétablissement de la colonie de Fort-Dauphin, au Nord-est de Madagascar, en 1768. Il s'agissait d'un projet secret pour le compte de Louis XV, dans lequel Bernardin avait été impliqué. Pour plus de détails, voir B. FOURY, « Maudave et la colonisation de Madagascar » (1^{re} partie), *Revue d'Histoire des colonies*, Paris : Larose, t. XLII, n° 148-149, 1955 (3^e et 4^e trimestres) et « Maudave et la colonisation de Madagascar » (2^e partie), *Revue d'Histoire des colonies*, Paris : Larose, t. XLIII, n° 150, 1956 (1^{er} trimestre).

⁶ Bernardin DE SAINT-PIERRE. *Voyage à l'Isle de France*, op. cit., p. 57.

⁷ Les « Lettres-patentes sous forme d'édit concernant les esclaves nègres des îles de France et de Bourbon », sont une version du Code noir de 1685, spécifique aux îles de France et de Bourbon, dont le but est de réglementer les relations entre maîtres et esclaves. L'article concernant la réglementation du sort des Marrons est le suivant : « XXXI. L'esclave fugitif qui aura été en fuite pendant un mois, à compter du jour que son maître l'aura dénoncé à la justice, aura les oreilles coupées, et sera marqué d'une fleur de lis sur une épaule ; et s'il récidive pendant un autre mois [...], il aura un jarret coupé, et il sera marqué d'une fleur de lis sur l'autre épaule ; et la troisième fois il sera puni de mort. » (*Le Code noir*, Le Port, La Réunion : E. Rousse, 1994, p. 41).

⁸ *Voyage à l'Isle de France*, op. cit., lettre XII, p. 177.

Ainsi, l'article xx⁹ contraint les maîtres à une obligation de soins envers leurs esclaves. De même, l'article xxxvii se prononce clairement contre les punitions gratuites¹⁰. Or ce que Bernardin met en relief c'est le décalage qui existe entre la législation et son application. Il dénonce les abus et constate la non-application du Code noir, qu'il considère comme une « loi favorable » :

Il y a une loi faite en leur faveur appelée le Code Noir. Cette loi favorable ordonne qu'à chaque punition ils ne recevront pas plus de trente coups, qu'ils ne travailleront point le Dimanche, qu'on leur donnera de la viande toutes les semaines, des chemises tous les ans ; mais on ne suit pas la Loi. Quelquefois quand ils sont vieux, on les envoie chercher leur vie comme ils peuvent. Un jour j'en vis un qui n'avait que la peau et les os, découper la chair d'un cheval mort pour la manger. C'était un squelette qui en dévorait un autre¹¹.

En mettant en évidence l'écart entre la législation et la réalité de terrain, Bernardin tente de révéler à ses lecteurs métropolitains le véritable traitement infligé aux esclaves, incarné ici par le vieillard, image forte qui introduit deux perspectives différentes. La première est de nature historique : Bernardin évoque la possibilité qu'avaient certains maîtres de contourner la loi en affranchissant leurs vieux esclaves pour ne pas avoir à s'en occuper¹². La seconde perspective est d'ordre émotionnel, puisqu'elle vise à susciter un sentiment de pitié qui souligne la misère des esclaves à l'île de France. Les faits parlent donc d'eux-mêmes et se substituent aux arguments économiques ou théologiques, pour laisser place aux émotions qu'ils provoquent. Cependant, la tonalité employée pour l'évocation du

⁹ Article xx : « Les esclaves infirmes par vieillesse, maladie ou autrement, soit que la maladie soit incurable ou non, seront nourris et entretenus par leurs maîtres et en cas qu'ils les eussent abandonnés, lesdits esclaves seront adjugés à l'hôpital le plus proche, auquel les maîtres seront condamnés à payer quatre sous par chacun par jour pour la nourriture et entretien de chacun esclave, pour le paiement de laquelle somme, ledit hôpital aura privilégié sur les habitations des maîtres en quelques mains qu'elles passent » (*Le Code noir, op. cit.*, p. 36).

¹⁰ Article xxxvii : « Défendons aussi à tous nos sujets desdits pays, de quelque qualité et condition qu'ils soient, de donner ou faire donner de leur autorité privée, la question ou torture à leurs esclaves, sous quelque prétexte que ce soit, ni de leur faire ou faire faire aucune mutilation des membres, à peine de confiscation des esclaves et d'être procédé contre eux extraordinairement ; leur permettons seulement lorsqu'ils croiront que leurs esclaves l'auront mérité, de les faire enchaîner et battre des verges ou cordes » (*Le Code noir, op. cit.*, p. 44).

¹¹ *Voyage à l'Isle de France, op. cit.* p. 176.

¹² Voir à ce propos la note 5 du *Voyage à l'Isle de France* par Robert CHAUDENSON qui signale que « [l]es affranchissements d'esclaves âgés ne sont pas rares : on évite ainsi d'être en contravention avec l'article xv de l'ordonnance sur la "police des Noirs" (1767) qui oblige à nourrir et entretenir les "esclaves infirmes par vieillesse, maladie ou autrement" » (p. 402). L'article de loi signalé par Chaudenson est issu de l'ordonnance Dumas-Poivre, du nom du gouverneur et de l'intendant de l'époque, et correspond à l'article xx déjà cité du Code noir de 1723.

sort des esclaves se fait avec une apparente sécheresse, dont le but est de consolider l'impression d'authenticité :

Voici comme on les traite. Au point du jour trois coups de fouet sont le signal qui les appelle à l'ouvrage. Chacun se rend avec sa pioche dans les plantations où ils travaillent presque nus à l'ardeur du soleil. On leur donne pour nourriture du maïs broyé, cuit à l'eau, ou des pains de manioc ; pour habit un morceau de toile. À la moindre négligence on les attache par les pieds et par les mains sur une échelle. Le commandeur, armé d'un fouet de poste, leur donne sur le derrière nu, cinquante, cent, et jusqu'à deux cents coups. Chaque coup enlève une portion de peau. Ensuite on détache le misérable tout sanglant ; on lui met au cou un collier de fer à trois pointes, et on le ramène au travail. Il y en a qui sont plus d'un mois avant d'être en état de s'asseoir. Les femmes sont punies de la même manière¹³.

Les faits relatés sont avérés par l'histoire. Comme l'indique Karl Noël, les horaires des esclaves étaient ponctués par des coups de fouet qui signalaient le début et la fin du travail, mais aussi les temps de pause auxquels ils avaient droit¹⁴. Ainsi, ils commençaient à travailler vers 4 ou 5 heures du matin en été, au lieu de 5 ou 6 heures en hiver, et avaient une première heure de repos à 7h30, et une seconde coupure de 11h30 à 13h00-13h30, avant de reprendre leur labeur généralement jusqu'au coucher du soleil. La racine de manioc avait été introduite par le gouverneur Labourdonnais afin de procurer aux esclaves une nourriture appropriée. Pour leur éviter la famine, il avait contraint les maîtres à la cultiver¹⁵. Quant aux coups de fouets, ils témoignent une fois de plus de la rigueur à laquelle les esclaves étaient soumis. Si Bernardin offre une image implacable de la servitude, les scènes décrites concernant la condition des Noirs à l'île de France sont réelles.

Mais les propos de l'auteur, malgré leur véracité, ne font pas l'unanimité dans la colonie. Mme Poivre, femme de l'Intendant Pierre Poivre dont Bernardin était proche, conteste son témoignage : « Il semble que vous imputiez à l'Île de France la loi et les abus de l'esclavage. Vous savez cependant qu'il n'a pas été imaginé ici, et qu'il est encore plus affreux en Amérique »¹⁶. C'est apparemment à cette critique que l'on doit l'existence du « Post-scriptum », qui offre un discours plus général sur le problème. L'idée selon laquelle la servitude aurait été plus douce à l'île de France qu'en Amérique est courante à l'époque¹⁷. Il semblerait en

¹³ *Voyage à l'Isle de France, op. cit.*, p. 176.

¹⁴ Karl NOËL, *L'esclavage à l'Isle de France (Ile Maurice) de 1715 à 1810*, préf. de Robert Cornevin, Paris : Éditions Two Cities (ETC), 1991, p. 83-84.

¹⁵ *Ibid.*, p. 82.

¹⁶ Lettre de Madame Poivre à Bernardin (Ms 152, f°1, conservée à la bibliothèque municipale du Havre) citée par Maurice SOURIAU dans *Bernardin de Saint-Pierre d'après ses manuscrits* [1905], Genève : Slatkine, 1970, p. 106-107.

¹⁷ Voir à ce propos K. NOËL, *op. cit.*, p. 26.

effet que les abus ont été moins nombreux à l'île de France qu'aux Antilles, où les cas de révolte ou d'empoisonnement des maîtres étaient fréquents¹⁸. Karl Noël invoque deux raisons : la première, c'est que lorsque l'esclavage sous la colonisation française débute à l'île de France, le sort des Noirs est déjà réglementé par le Code noir promulgué dès 1685, ce qui laisse moins de place à l'arbitraire. Dans un deuxième temps, l'essor de la société coloniale, sous l'impulsion de Labourdonnais, aurait entraîné l'augmentation de la valeur de l'esclave. De fait, l'établissement d'entreprises commerciales et industrielles nécessitait une main-d'œuvre spécialisée fournie par la traite, qui conduisait à un enchérissement de l'esclave qualifié¹⁹. En outre, le reproche de Mme Poivre pourrait également s'expliquer par le caractère perçu comme injuste de la lettre XII, compte tenu des efforts de son mari, l'intendant Poivre, pour sa politique d'amélioration du sort des esclaves²⁰.

Le « Post-scriptum » est donc un moyen de répondre à cette critique et d'aborder la question de l'esclavage de façon plus détachée, selon une perspective moins affective, invoquant des arguments économiques et philosophiques qui relèguent la fonction testimoniale au second plan. Bernardin part de constats et tente de mettre en relief l'absurdité du système esclavagiste : « Je ne sais pas si le café et le sucre sont nécessaires au bonheur de l'Europe, mais je sais bien que ces deux végétaux ont fait le malheur de deux parties du monde. On a dépeuplé l'Amérique afin d'avoir une terre pour les planter : on dépeuple l'Afrique afin d'avoir une nation pour les cultiver »²¹. Cette remarque, qui constitue le premier paragraphe du « Post-scriptum », permet à l'auteur d'introduire l'argument économique selon lequel la main-d'œuvre servile est plus coûteuse que l'emploi de salariés libres. Proche de la pensée physiocratique, notamment de celle de Poivre, Bernardin écrit : « Un habitant serait à son aise avec vingt fermiers, il est pauvre

¹⁸ Karl NOËL, *op. cit.*, p. 25-27 : « [...] un fait certain c'est que les mauvais effets de l'esclavage furent mitigés à l'île de France. Les mauvais maîtres furent rares. Les nègres n'y furent jamais maltraités de façon systématique » (p. 25-26).

¹⁹ Karl NOËL, *op. cit.*, p. 28-30 : « Ce fut donc pratique courante d'employer les Noirs esclaves comme ouvriers, marins et soldats à l'île de France. En tant que tels, ils bénéficiaient d'un régime supérieur à celui des Noirs de plantation. Il y eut cependant des plantations à l'île de France et sans doute exista-t-il également bon nombre d'esclaves attachés au sol dont le sort fut bien moins heureux que celui des esclaves des villes ou des ouvriers, mais ils furent moins nombreux qu'aux Antilles, par exemple, car on peut dire que pendant toute la période française c'est surtout par le commerce d'entrepôt, l'industrie et la guerre que l'île de France s'illustra et non comme productrice de sucre ou de café. »

²⁰ Voir par exemple le « Discours prononcé par P. Poivre à son arrivée à l'Isle de France, aux habitants de la Colonie assemblés au gouvernement », dans *Œuvres complètes de P. Poivre*, précédées de sa vie par P.-S. DUPONT DE NEMOURS et accompagnées de notes et d'une préface signée : L. L. (Louis-Mathieu LANGLES)], Paris : Fuchs, 1797, p. 220-226. Disponible sur <<http://gallica2.bnf.fr>>.

²¹ *Voyage à l'Isle de France, op. cit.*, p. 180.

avec vingt esclaves »²². Comme les physiocrates, il considère que l'esclavage n'est pas rentable puisque, pour reprendre Michèle Duchet, il « constitu[e] un véritable gaspillage du capital initialement investi »²³. L'extrême rigueur des maîtres vis-à-vis de leurs esclaves conduisait en effet à l'épuisement de ces derniers dont le rendement s'affaiblissait. L'auteur concilie donc humanisme et intérêt, puisque de l'amélioration du sort des Noirs dépendent la stabilité et la prospérité de la colonie.

Aux raisons économiques s'ajoutent les arguments philosophiques. Bernardin remet en cause la religion, qui tente de justifier la servitude. D'un côté, la servitude temporelle permettrait d'obtenir la liberté spirituelle ; de l'autre, elle serait un châtiment divin qui punit les Noirs de s'être vendus entre eux. L'auteur souligne implicitement la complicité de l'Église, le prosélytisme religieux ayant joué un rôle important dans l'institution de l'esclavage²⁴. Bernardin voit dans la servitude un facteur de dégradation morale, d'où la nécessité à ses yeux d'une réforme du système colonial, qui passe nécessairement par l'abolition. Le thème de la dégradation morale permet de souligner le caractère avilissant et déshumanisant de cette pratique, aussi bien pour le maître jouant les tortionnaires que pour l'esclave réduit au rang d'objet. Moralisateur, il en appelle à la conscience morale des métropolitains, interpellant les philosophes qu'il engage à plaider contre la servitude coloniale. Il utilise le *topos* de la condamnation du luxe, dénonçant ses conséquences : « Femmes sensibles, vous pleurez aux Tragédies, et ce qui sert à vos plaisirs est mouillé des pleurs, et teint du sang des hommes ! »²⁵. L'argumentation de l'auteur repose donc en partie sur une tentative de culpabiliser les métropolitains grâce à l'évocation de descriptions cruelles. Mais il s'adresse également aux colons, lorsqu'ils invoquent des raisons économiques. Médiateur entre la métropole et la colonie, il tente de restituer au mieux la réalité de l'esclavage, rappelant l'iniquité de cette pratique ainsi que la nécessité économique et morale de sa suppression.

²² *Ibid.*

²³ Michèle DUCHET, *Anthropologie et histoire au siècle des Lumières*, postface de Claude BLANCKAERT, Paris : Albin Michel, coll. « Bibliothèque de l'Évolution de l'Humanité », 1995, p. 164.

²⁴ Karl NOËL, *op. cit.*, p. 66.

²⁵ *Voyage à l'Isle de France*, p. 181.

LA LETTRE IX DES *LETTRES D'UN CULTIVATEUR AMÉRICAIN* DE CRÈVECŒUR, OU COMMENT SERVIR AU MIEUX LA CAUSE ABOLITIONNISTE

De son vrai nom Michel-Guillaume-Jean de Crèveçœur, Saint-John de Crèveçœur est né à Caen en 1735²⁶. À dix-neuf ans, il part pour le Canada où il entame une carrière militaire comme cadet dans les troupes de la colonie, puis comme cartographe. Vers 1760, il s'installe en Amérique et s'adonne à la vie d'agriculteur. C'est à ce moment-là qu'il commence à se faire appeler Saint-John. Il est naturalisé dans la colonie de New York en 1764. Devenu un sujet britannique, il ne prend pas une part active dans le conflit qui oppose les colonies britanniques d'Amérique à la métropole à cause de sa sympathie pour l'Angleterre. En 1781, il arrive en France après vingt-sept années d'absence. Pendant ce premier séjour qui va durer deux ans (1781-1783), il est reçu à la Société d'Agriculture de Caen et rencontre un certain nombre de personnalités, telles que le duc de La Rochefoucauld, le marquis de Turgot, frère du Ministre, ou encore Buffon, chez qui il se rend deux fois par semaine. Il faut ajouter l'importance de son amitié avec Mme d'Houdetot qui l'introduit à la vie mondaine et chez qui Crèveçœur réside dès 1782. En 1783, il est nommé au Consulat de New York et repart donc en Amérique où il reste jusqu'en 1785. Puis il revient en France pour un nouveau séjour de deux ans (1785-1787) et fonde avec Brissot, Clavière et Bergasse la « Société gallo-américaine » dont le but est de favoriser un rapprochement commercial entre les deux pays. En 1788, il devient membre de la Société des Amis des Noirs, fondée par Brissot la même année. Après un dernier voyage en Amérique, il revient définitivement en France en 1790 et semble s'être retiré de la vie publique. Il meurt à Sarcelles en novembre 1813.

Saint-John de Crèveçœur est surtout connu pour ses *Lettres d'un Cultivateur américain*, qui ont remporté un incroyable succès dès leur parution en 1782 à Londres. L'ouvrage, écrit d'abord en anglais, est réédité, traduit et même contrefait, conférant une notoriété importante à son auteur. L'ouvrage est traduit en français en 1784 dans une édition augmentée et plus littéraire qui connaît le même succès²⁷. Cet engouement s'explique par l'américanophilie qui règne en

²⁶ Toutes les données biographiques sont issues de l'ouvrage de Howard C. RICE, *Le Cultivateur américain*, *op. cit.*

²⁷ La « traduction » française des *Letters from an American Farmer* est publiée pour la première à Paris en 1784, dans une édition en deux volumes. Cette traduction, déjà augmentée par rapport à l'original, connaît une seconde publication en 1787, cette fois-ci agrémentée d'un troisième volume. Pour plus de détails concernant les différences entre les éditions anglaises et françaises, se reporter à l'ouvrage de H. C. RICE, *op. cit.*, p. 76-77.

France à la fin du XVIII^e siècle, les États-Unis étant très à la mode²⁸. Selon Marcel Dorigny, la Déclaration d'Indépendance et la Constitution des treize Etats avaient suscité l'enthousiasme d'un public éclairé, qui reportait tous ses rêves de liberté, d'égalité et de fraternité sur cette nouvelle nation²⁹. À cet enthousiasme pour l'Amérique, il faut ajouter les liens politiques qui unissent les deux pays, puisque la France devient son alliée lors de la Guerre d'Indépendance. En outre, la vision idyllique qu'en donne Crèveœur dans ses *Lettres* contribue également à réveiller les espoirs fondés sur les possibilités d'une société meilleure qui apparaît désormais réalisable.

Entre l'édition originale de 1782, parue en anglais, et la version française de 1784, Crèveœur a considérablement augmenté ses *Lettres d'un Cultivateur américain*. Ces modifications apparaissent clairement dans les dédicaces des différentes éditions : le texte original est dédié à l'abbé Raynal, tandis que la version française est dédiée au marquis de La Fayette. Le fait que la seconde édition de *L'Histoire des Deux Indes* est censurée et a contraint Raynal à quitter la France pourrait expliquer la raison pour laquelle Crèveœur changea sa dédicace en désignant La Fayette, figure héroïque qui s'est illustrée lors de la Guerre d'Indépendance durant laquelle il devient major général. D'une édition à l'autre, l'auteur choisit de mettre en exergue des abolitionnistes, révélant l'importance de la question de l'esclavage à ses yeux. Mais il n'y a pas que le changement de nom qui est significatif, il y a aussi le changement de ton. La dédicace française est relativement sobre : il s'agit de rendre hommage à l'action de La Fayette. Dans la version anglaise, les positions idéologiques de Crèveœur sont plus nettes. Elle indique une admiration pour Raynal :

*As an eloquent and powerful advocate, you have pleaded the cause of humanity in espousing that of the poor Africans : you viewed those provinces of North America in their true light, as the asylum of freedom ; as the cradle of future nations, and the refuge of distressed Europeans*³⁰.

Prenant l'abbé Raynal pour modèle, Crèveœur essaie à son tour de plaider la cause des Noirs auprès des Européens. La dédicace anglaise annonce donc

²⁸ Voir à ce propos la préface de Marcel DORIGNY, « La libre Amérique selon Brissot et Clavière. Modèle politique, utopie libérale et réalisme politique », dans son édition du texte de BRISSET et CLAVIERE, *De la France et des États-Unis ou de l'importance de la Révolution de l'Amérique pour le bonheur de la France...* [1787], Paris : Édition du CTHS, 1996, p. 13.

²⁹ *Ibid.*, p. 14.

³⁰ SAINT-JOHN DE CREVEŒUR, *Letters from an American Farmer*, *op. cit.* Nous traduisons : « En tant que défenseur éloquent et puissant, vous avez plaidé la cause de l'humanité en épousant celle des pauvres Africains : vous avez vu ces provinces d'Amérique du Nord sous leur vrai jour, comme un asile de liberté ; comme le creuset des futures nations et le refuge des Européens dans le besoin. »

d'emblée la tonalité de la lettre IX, plaidoyer poignant en faveur de la suppression de la servitude. Publiée dans le *Monthly Review* d'octobre 1782³¹, cette lettre devient très vite célèbre, quoique certains y aient vu une fable mensongère³². Les vives réactions occasionnées par cette neuvième lettre auraient même contraint l'auteur à modifier son texte, au point que certains passages présents dans l'édition originale ont été retirés. Ainsi, un épisode inséré dans la lettre concernant un esclave noir dévoré vivant par des oiseaux et des insectes (épisode sur lequel nous reviendrons) a été supprimé de la seconde édition française de 1787, retrait que l'auteur tente de justifier dans une lettre qu'il adresse à Mme d'Houdetot en 1789 :

Quant à ce que M. Mazzei dit de l'histoire du nègre de la Caroline, qu'il assure avoir été soustraite de la seconde édition, crainte que l'imposture ne fût découverte, il se trompe grossièrement, très grossièrement même. Je l'ai ôtée non parce qu'elle n'avait jamais existé, mais parce que depuis la Révolution, les chaînes de l'esclavage sont un peu allégées. Parcourez si vous en avez le temps, tous les écrits que la Société de Paris pour l'émancipation a dû faire traduire et publier, et vous verrez si cette scène est improbable³³.

L'argument invoqué par Crèvecoeur est pertinent, mais les critiques que la lettre IX a suscitées sont aussi probablement en cause dans les modifications qu'il a dû apporter. Aussi, la traduction française, qui est en fait une adaptation de l'original, apparaît-elle plus édulcorée et moins polémique.

Avant d'aborder le thème de l'esclavage dans la lettre IX, Crèvecoeur fait une description élogieuse de la ville de Charles-Town en Virginie, dont les richesses lui rappellent la ville de Lima au Pérou : « Charles-Town est dans l'hémisphère du Nord, ce que *Lima* est dans celui du Sud. Situées toutes les deux au milieu des plus riches Provinces, dont elles reçoivent les productions, elles ont le titre de Capitales, et brillent du même éclat »³⁴. La ville exporte du riz, de l'indigo et du coton

³¹ R. DE CREVECOEUR, *Saint-John de Crèvecoeur, sa vie et ses ouvrages (1735-1813)*, Paris : Librairie des bibliophiles, 1883, p. 50-51. Disponible sur <<http://gallica2.bnf.fr>>.

³² Voir aussi, à ce propos, H. C. RICE, *op. cit.*, p. 65-66 et p. 119. Rice signale le pamphlet d'un certain Samuel AYSBOUGH, *Remarks on the Letters from an American Farmer : a Detection of the Error of Mr. Hector St. John ; Pointing out the pernicious Tendency on these Letters to Great Britain*, publié à Londres en 1783, auquel Crèvecoeur répond dans une lettre publiée dans le *Courrier de l'Europe* du 9 mai 1783. Dans son ouvrage, Ayscough critique l'ensemble des lettres, qu'il considère comme une supercherie, dont le but caché aurait été d'encourager l'émigration vers l'Amérique. Selon lui, l'épisode du noir dans la cage remet en cause l'authenticité de la lettre.

³³ H. C. RICE, *op. cit.*, p. 119. Comme Ayscough, Filippo Mazzei, un Italo-Américain, remet en cause la véracité de cette anecdote, se moquant de la crédulité de Crèvecoeur.

³⁴ St. John DE CREVECOEUR, *Lettres d'un Cultivateur américain, op. cit.*, p. 361.

produits grâce à la main-d'œuvre servile³⁵. En opposant les richesses de la ville, le bonheur dont jouissent ses habitants et le malheur des esclaves, l'auteur crée un contraste, procédé rhétorique qui vise à mettre en relief la condition des Noirs :

Mais, tandis que l'on en respire à la Ville que le bonheur et la joie, quel spectacle affreux la misère n'offre-t-elle pas dans les campagnes ? [...] Leurs oreilles, par le pouvoir de l'habitude, sont devenues sourdes, et leur cœur *calieux* ; ils ne voient, ils ne sentent, ils n'entendent rien des maux et des gémissements de ces pauvres Esclaves, qui par leurs pénibles travaux font naître toutes leurs richesses. [...] De cette riante Capitale, on n'entend pas le bruit des fouets dont on presse ces malheureuses victimes à un travail excessif. La race favorisée de la nature et de la fortune, boit, mange et vit heureuse ; pendant que l'autre remue la terre, cultive l'indigo, et nettoie le riz, exposée à l'ardeur d'un soleil, presque aussi brûlant que celui de leur pays, qu'ils ne reverront jamais³⁶.

Il est vrai que, de façon officieuse, Charles-Town était la capitale nord-américaine de l'esclavage, institution qui constituait le pilier de son économie et de sa politique de 1680 à 1865³⁷. Apparemment, seule une minorité d'habitants possédait des esclaves, mais le profit qui provenait du travail servile et de la traite aurait assuré à la ville cent cinquante années de prospérité³⁸. La neuvième lettre, où l'on sent l'influence de Raynal, est donc l'occasion pour l'auteur de souligner l'immoralité de l'esclavage, essayant d'éveiller la conscience de l'opinion publique : « D'où nous vient donc le droit que nous nous arrogeons sur eux, ou plutôt sur quoi est fondée cette coutume barbare ? La force, la fraude et la trahison sont-elles des droits ? »³⁹. Crèveœur s'insurge contre les propriétaires d'esclaves, qu'il compare à de « véritables anthropophages » et fait de l'esclavage un principe contre-nature⁴⁰.

En analysant les deux versions du texte, on s'aperçoit que quelques arguments présents dans le texte anglais ont disparu de la traduction française, une page entière est même supprimée. Comparant, dans l'édition originale, la pratique de l'esclavage dans les provinces américaines nord et sud, Crèveœur donne l'image d'un esclavage heureux propre aux États du nord, en opposition à la cruauté de celui pratiqué dans le Sud :

We have slaves likewise in our northern provinces ; I hope the time draws near when they will be all emancipated : but how different their lot, how different their

³⁵ Michael P. JOHNSON, article « Charlestown, SC, Slavery Inc. », in Randall M. MILLER & John David SMITH, éd., *Dictionary of Afro-American Slavery*, Westport, Connecticut : Praeger, 1997, p. 97.

³⁶ CREVEŒUR (édition française), *op. cit.*, p. 365-366.

³⁷ Michael P. JOHNSON, « Charlestown », *op. cit.*, p. 96.

³⁸ *Ibid.*, p. 97.

³⁹ *Ibid.*, p. 369.

⁴⁰ *Ibid.*

situation, in every possible respect ! They enjoy as much liberty as their masters, they are as well clad, and as well fed ; in health and sickness they are tenderly taken care of ; they live under the same roof, and are, truly speaking, a part of our families. Many of them are taught to read and write, and are well instructed in the principles of religion ; they are the companions of our labours, and treated as such, they enjoy many perquisites, many established holidays, and are not obliged to work more than white people. [...] In short, they participate in many of the benefits of our society, without being obliged to bear any of its burthens. They are fat, healthy, and hearty, and far from repining at their fate [...]»⁴¹.

Cette description assez surprenante de la servitude est absente du texte français et indique que ce que Crèveœur déplore, c'est davantage la condition affligeante des esclaves, que le système servile lui-même. Cette position idéologique expliquerait le retrait de cette partie du texte dans l'édition française. En effet, dans un pays où les droits de l'homme avaient été proclamés et qui s'était libéré de la tutelle britannique, on peut s'étonner que le maintien de l'esclavage, même dans de bonnes conditions, soit toléré, alors même que des États du nord de l'Amérique l'avait aboli, tels que le Vermont (1777) et le Massachussets (1783)⁴². À cela s'ajoute probablement le fait que Crèveœur, qui n'aimait guère les conflits, ne voulait pas contrarier ses amis français pour qui il incarnait la liberté, à la fois de par sa condition de citoyen américain et de défenseur des opprimés.

Crèveœur signale l'inefficacité des châtiments corporels qui nourriraient des sentiments de vengeance et de rancœur et propose aux maîtres d'adoucir le sort de leurs esclaves. De ce point de vue, il fait des États du nord des modèles à imiter en matière de traitement des esclaves, exemple qu'il faudrait généraliser. Dès lors, l'auteur laisse entendre que l'erreur majeure du système servile réside moins dans le statut des Noirs que dans la façon inhumaine dont on les traite. Quoique sa position de propriétaire terrien ait pu jouer un rôle dans cette façon d'envisager la servitude coloniale, ces arguments sont surtout le moyen d'adopter une position politique qui garantit les intérêts du maître et un traitement plus humain à

⁴¹ CREVEOEUR, *Letters from an American Farmer, op. cit.*, p. 230-231. Nous traduisons : « Nous avons également des esclaves dans nos provinces du nord ; j'espère que le temps viendra bientôt où ils seront tous émancipés : mais combien leur sort est différent, combien leur situation diffère, à tous égards ! Ils jouissent de la liberté autant que leurs maîtres, ils sont aussi bien vêtus et aussi bien nourris ; dans la santé et dans la maladie, on prend tendrement soin d'eux ; ils vivent sous le même toit, et font, à dire vrai, partie de nos familles. Nombre d'entre eux ont appris à lire et à écrire, et sont bien instruits dans les principes de la religion. Ils sont les compagnons de nos labours, et traités en tant que tels, ils disposent de nombreux avantages, de vacances établies, et ne sont pas obligés de travailler plus que les Blancs. [...] En somme, ils participent aux nombreux bienfaits de notre société, sans être obligés de supporter aucun de ses fardeaux. Ils sont bien portants, en pleine santé et enthousiastes, loin de se plaindre de leur sort. »

⁴² Claude FOHLEN, *Histoire de l'esclavage aux Etats-Unis*, Paris : Perrin, coll. « Tempus », 2007, p. 117.

l'esclave. Selon lui, le maintien de l'esclavage dans de pareilles conditions entraînerait la décadence du monde :

Is there then no superintending power who conducts the moral operations of the world, as well as the physical ? The same sublime hand which guides the planets round the sun with so much exactness, which preserves the arrangement of the whole with such exalted wisdom and paternal care, and prevents the vast system from falling into confusion ; doth it abandon mankind to all the errors, the follies, and the miseries, which their most frantic rage, and their most dangerous vices and passions can produce ?⁴³

À l'instar de Bernardin, Crèvecoeur voit dans l'esclavage un obstacle au bonheur et à l'établissement d'une société idéale. Et cette vision apocalyptique n'est pas sans influencer sur l'esthétique du texte.

QUAND L'EMOTION PRIME SUR LA RAISON

En tant que témoins, Bernardin de Saint-Pierre et Saint-John de Crèvecoeur interviennent auprès de ceux qui ne voient pas (les Européens) et intercedent en faveur de ceux qui ne parlent pas (les esclaves). En cela, les auteurs ont non seulement un rôle de médiateur entre la métropole et la colonie, mais aussi un rôle de porte-parole. Ils s'investissent dans une sorte de mission salvatrice qui vise à alerter l'opinion publique sur le problème de l'esclavage. Pour ce faire, les deux auteurs introduisent un discours de victimisation qui n'est pas exempt de clichés, opposant bourreaux et victimes. Chez Bernardin, le contraste entre la férocité des maîtres et la douceur des esclaves intervient dès le début de la lettre XII à travers une description de la population non-blanche de l'île, composée pour l'essentiel de ce qu'il appelle « les Indiens », peu nombreux, et « les Nègres ». Les uns sont « un peuple fort doux »⁴⁴, les autres sont « adroits, intelligents, sensibles à l'honneur et à la reconnaissance »⁴⁵. Ce portrait positif est très vite contrebalancé par la dénonciation des conditions de la traite, marquant un brusque changement de ton, qui oppose la vision idéale des Noirs au tableau misérable du sort qui leur est réservé à leur arrivée. Crèvecoeur appuie également son argumentation sur le

⁴³ CREVECOEUR, *Letters from an American Farmer*, *op. cit.*, p. 235. Nous traduisons : « N'y a-t-il alors aucune force intelligente qui conduit le fonctionnement moral et physique du monde ? La même main sublime qui guide les planètes autour du soleil avec tant d'exactitude, qui préserve l'agencement de l'ensemble avec une sagesse si élevée et un soin si paternel, et empêche ce vaste système de tomber dans la confusion ; abandonne-t-elle l'humanité à toutes les erreurs, les folies et les misères que peuvent produire leur rage la plus folle, leurs passions et leurs vices les plus dangereux ? »

⁴⁴ *Voyage à l'Isle de France*, *op. cit.*, p. 174.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 175.

procédé du contraste⁴⁶. Il utilise le *topos* bien connu de la figure du bon sauvage : « Par le moyen de ce même *or*, on porte la guerre, le meurtre et la dévastation dans quelque village Africain, où tout était auparavant paix et tranquillité ; chez un Peuple doux et innocent, qui ne savait pas même qu'il y eût des hommes blancs »⁴⁷. Grâce à ce procédé, l'inhumanité des maîtres apparaît manifeste, instaurant un schéma manichéen qui oppose les coupables et les innocents.

Autre procédé rhétorique bien connu, celui de l'insertion d'un épisode clé qui consiste à catalyser toute l'émotion contenue le long de la démonstration dans une seule anecdote mettant en scène les auteurs eux-mêmes. L'épisode donne un « effet de réel » qui va contribuer à légitimer leur discours comme illustration de leur argumentation. Ainsi, dans la lettre XII du *Voyage*, Bernardin revient sur une scène dont il est témoin : une « esclave presque blanche » se jette à ses pieds et le supplie d'intercéder en sa faveur auprès de sa maîtresse particulièrement cruelle. La même scène est reprise de manière plus édulcorée dans *Paul et Virginie*, publié quinze plus tard en 1788 ; il s'agit de l'épisode dit de la Nègresse marronne. Dans son témoignage, Bernardin ne se contente plus d'avancer des faits : il fait appel à un souvenir personnel afin d'appuyer son raisonnement, en usant d'un discours qui suscite la pitié. L'auteur s'adresse donc davantage au « cœur » de ses lecteurs qu'à leur raison, usant d'un registre émotionnel. Contribuant à apporter un certain dynamisme au texte, cette anecdote permet surtout d'éveiller la curiosité des lecteurs, confrontés à la « réalité » de l'esclavage, « réalité » supposée être garantie par la parole du témoin.

Crève-cœur, lui, mentionne un épisode dans lequel il serait tombé face à un Noir, enfermé dans une cage suspendue à un arbre, en train de se faire dévorer vivant par des oiseaux et des insectes pour avoir tué l'intendant de la plantation qui lui avait enlevé sa bien-aimée. Les détails sordides liés à cette scène sont tels qu'ils ne peuvent que provoquer de vives réactions, soit de compassion, soit de contestation comme on l'a vu. La fictionnalisation de l'épisode est d'autant plus évidente dans la lettre IX des *Lettres d'un Cultivateur*, qu'entre la version originale et la traduction française, l'auteur a apporté de nombreuses modifications qui accentuent la tonalité pathétique. La fin de la lettre donne un aperçu du décalage entre les deux textes. Ainsi, Crève-cœur fait part de sa réaction suite à la scène à laquelle il a été confronté : « *Oppressed with the reflections which this shocking spectacle afforded me, I mustered strength enough to walk away, and soon*

⁴⁶ *Lettres d'un Cultivateur Américain*, op. cit., p. 366 : « Privés d'une nourriture convenable et du secours, quelquefois nécessaire, d'aucune liqueur spiritueuse, de combien de réflexions affligeantes ce grand contraste n'est-il pas devenu pour moi le sujet ? [sic] ».

⁴⁷ *Ibid.*

reached the house at which I intended to dine »⁴⁸. Or, dans le texte français, l'auteur ajoute de nouveaux éléments absents du texte original : « Prêt à succomber sous l'effort de l'agitation que ce spectacle affreux m'avait causé, je résolu enfin de fuir. Lorsque je fus arrivé à la maison où je comptais dîner, j'étais dans un état facile à concevoir ; j'en pus à peine expliquer l'horrible cause »⁴⁹. En procédant de cette façon, Crèveœur ne se contente pas d'adopter une stratégie émotive, il obéit aussi à un effet de mode où le déploiement des sentiments est de mise et assure la diffusion de son idéologie.

Le véritable but de ces épisodes n'est pas que de rapporter des faits : il s'agit surtout de susciter la compassion des lecteurs, comme l'explique la mise en place d'une rhétorique du « pathos » qui confère au texte un caractère vivant, visant à authentifier le témoignage, puisque ces faits sont censés avoir été vécus. Bien plus que de simples spectateurs, les témoins sont aussi acteurs des propos qu'ils rapportent, contribuant ainsi, selon Carole Dornier, à garantir « l'illusion d'une parole authentique »⁵⁰. Le caractère illusoire de l'anecdote est manifeste chez Crèveœur, si l'on tient compte des critiques qui sont d'emblée apparues au sujet de la véracité de l'épisode de l'esclave dévoré vivant. Howard C. Rice avance que l'auteur lui-même n'a par ailleurs jamais revendiqué d'avoir été le témoin de cette mésaventure⁵¹, qui serait arrivée à un de ses amis ayant pu le renseigner⁵². Cette anecdote retentissante est publiée dans diverses revues de l'époque, telles que *The European Magazine* ou encore *The Gentleman's Magazine*. En France, elle paraît dans le *Courier de l'Europe* du 18 avril 1783, soit un an avant la traduction française du livre de Crèveœur, ainsi que dans le *Mercur* du 31 mai 1783⁵³. Par conséquent, l'anecdote de la neuvième lettre assure à elle seule la propagande abolitionniste et relègue au second plan la question de l'exactitude des faits, puisque l'efficacité semble primer sur la véracité.

Afin de souligner la dimension pathétique de l'esclavage, les auteurs donnent une image poétique des Noirs : héros tragiques accablés par le sort, ils sont capables de mourir ou de tuer. Le terme « mélancolie » apparaît clairement dans les témoignages de Bernardin et de Crèveœur, contribuant à l'aspect fortement psychologique de leur témoignages : plaidant pour ceux que l'on n'entend pas, ils

⁴⁸ CREVEŒUR, *Letters from an American Farmer*, *op. cit.*, p. 245. Nous traduisons : « Accablé par les pensées que ce spectacle épouvantable avait suscitées en moi, je rassemblai assez de force pour m'éloigner, et parvins bientôt à la maison où je comptais dîner. »

⁴⁹ CREVEŒUR, *Lettres d'un Cultivateur Américain*, *op. cit.*, p. 379.

⁵⁰ CAROLE DORNIER, Introduction au dossier « Le Témoignage », n° 39 de la *Revue Dix-huitième siècle*, sous la dir. de Carole DORNIER, Paris : La Découverte, 2007, p. 15.

⁵¹ Voir H. C. RICE, *op. cit.*, p. 120.

⁵² *Ibid.*, p. 108.

⁵³ *Ibid.*, p. 118.

décrivent les sentiments des esclaves, mais aussi leurs propres états d'âme. Comme l'indiquait d'emblée le titre original de la lettre IX des *Lettres d'un Cultivateur*, Crèveœur désigne lui-même ses propres réflexions comme « mélancoliques » :

La scène suivante [celle de l'esclave dévoré vivant], dont j'ai été le témoin, m'a tellement frappé, qu'elle pourra servir d'excuse aux réflexions, trop mélancoliques peut-être, que je viens de faire ; elles n'ont été dictées ni par la présomption, ni par un mécontentement personnel, ni par un fol orgueil ; ce sont les mouvements involontaires d'un cœur vraiment affligé⁵⁴.

Les raisons invoquées concernant l'insertion de cet épisode sont absentes du texte anglais. Elles permettent effectivement d'introduire une justification qui pourrait être un moyen de parer à d'éventuelles nouvelles critiques, dont l'auteur a été l'objet lors de la première publication de cette lettre. Crèveœur fait part de son affliction, laissant parler ses sentiments, et transmet les sensations physiques liées à la scène :

Je tremble encore, quand j'y pense ; je ne vous le répète qu'en frissonnant de tout mon corps. [...] Je me trouvai tout à coup immobile, par l'effet de la terreur et de l'épouvante, qui avaient glacé tous mes sens : mes nerfs tombèrent en convulsion ; un tremblement universel me saisit en contemplant le sort de ce Nègre dans toute l'atrocité de ses souffrances⁵⁵.

Aux souffrances morales liées à cette rencontre effroyable s'ajoute la douleur physique. Comparée à la version anglaise, la traduction française est beaucoup plus lyrique, signalant une recherche émotive évidente. Pour accentuer le tragique du texte, Crèveœur introduit le thème du suicide et met en relief la mélancolie des esclaves cette fois-ci. Ce thème n'apparaît d'ailleurs que dans la version française et souligne l'effet de mode : « Êtres, nés pour souffrir, est-il étonnant que le repos du tombeau vous paraisse quelquefois préférable à la vie ? »⁵⁶. En France, le suicide préoccupe les hommes de lettres à partir de la deuxième moitié du XVIII^e siècle ; le taux de suicide à Paris, situé entre 18 et 25 pour 100 000 habitants en 1782, serait l'équivalent de la moyenne française en 1990 (21 pour 100 000)⁵⁷.

S'il était surtout question chez Crèveœur de la mélancolie du témoin, Bernardin, lui, utilise le terme « mélancolique » pour caractériser l'état d'esprit des esclaves : « Le caractère des Nègres est naturellement enjoué, mais après quelque

⁵⁴ *Lettres d'un Cultivateur Américain*, op. cit., p. 376.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 378.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 369.

⁵⁷ Georges MINOIS, *Histoire du mal de vivre. De la mélancolie à la dépression*, Paris : Ed. de la Martinière, 2003, p. 235.

temps d'esclavage, ils deviennent mélancoliques »⁵⁸. Dans la lettre XII, le thème du suicide est évoqué à propos du marronnage. L'esclave marron incarne un héros qui, grâce au suicide, s'émancipe de la fatalité : « Enfin lorsque les Noirs ne peuvent plus supporter leur sort, ils se livrent au désespoir. Les uns se pendent ou s'empoisonnent, d'autres se mettent dans une pirogue, et sans voiles, sans vivres, sans boussole, se hasardent à faire un trajet de deux cents lieues de mer pour retourner à Madagascar »⁵⁹. Vue comme un ultime recours, la mort permet aux Noirs de retrouver toute leur dignité. Les descriptions se rapportant au moment fatal soulignent une fois de plus leur drame :

J'en ai vu pendre et rompre vifs. Ils allaient au supplice avec joie, et le supportaient sans crier. J'ai vu une femme se jeter elle-même du haut de l'échelle. Ils croient qu'ils trouveront dans un autre monde une vie plus heureuse, et que le père des hommes n'est pas injuste comme eux⁶⁰.

Les faits relatés sont d'ailleurs réels, comme l'indiquent les notes de Robert Chaudenson⁶¹. Le témoignage de Bernardin s'appuie donc davantage sur des faits probants faisant appel aux sentiments des lecteurs que sur un raisonnement établi par des arguments abstraits. Néanmoins, si Bernardin témoigne de la mélancolie des esclaves, il n'est lui-même pas exempt de ce sentiment. La vision qu'il a de l'île de France, gangrenée par l'esclavage, balaie ses espoirs d'une société meilleure à laquelle il rêvait. La souffrance liée à la désillusion d'un bonheur impossible à atteindre reflète en fait un état d'esprit propre à la fin du XVIII^e siècle⁶². À travers la mélancolie des esclaves, Bernardin perçoit son propre désarroi. La fin de la lettre XII est particulièrement significative. Elle est marquée par un lyrisme pessimiste à travers lequel l'auteur exprime sa peine, s'adressant à ses lecteurs :

Ma plume se lasse d'écrire ces horreurs, mes yeux sont fatigués de les voir, et mes oreilles de les entendre. Que vous êtes heureux ! quand les maux de la Ville vous blessent, vous fuyez à la campagne. Vous y voyez de belles plaines, des collines, des hameaux, des moissons, des vendanges, un peuple qui danse et qui chante ; l'image au moins du bonheur ! Ici, je vois de pauvres Nègresses courbées sur leurs bèches avec leurs enfants nus collés sur leur dos, des Noirs qui passent en tremblant devant moi ; quelquefois j'entends au loin le son de leur tambour, mais plus souvent celui des fouets qui éclatent en l'air comme des coups de pistolet, et des cris qui vont au cœur... Grâce, Monsieur !... miséricorde ! Si je m'enfonce dans les solitudes, j'y trouve une terre raboteuse toute hérissée de roches, des

⁵⁸ *Voyage à l'Isle de France, op. cit.*, p. 176.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 177.

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ Voir R. CHAUDENSON dans son édition du *Voyage à l'Isle de France, op. cit.*, notes 6, 7, 8, p. 403-405.

⁶² G. MINOIS, *Histoire du mal de vivre, op. cit.*, p. 212.

montagnes portant au-dessus des nuages leurs sommets inaccessibles et des torrents qui se précipitent dans des abîmes. Les vents qui grondent dans ces vallons sauvages, le bruit sourd des flots qui se brisent sur les récifs, cette vaste mer qui s'étend au loin vers des régions inconnues aux hommes, tout me jette dans la tristesse, et ne porte dans mon âme que des idées d'exil et d'abandon⁶³.

À l'image des esclaves qu'il décrit, Bernardin est lui aussi enclin à la mélancolie : à la tristesse des Noirs répond en écho celle du témoin. Il termine sa lettre sur un tableau chaotique imprégné d'une poésie qui annonce d'emblée le romantisme. L'évocation de ses sentiments donne l'illusion d'une parole spontanée, presque authentique et souligne sa souffrance morale face à un spectacle de désolation provoqué selon lui en grande partie par l'esclavage. Le témoignage ici n'est pas que la retranscription visuelle des événements : il passe par une perception sensible, une expérience forte qui semble provoquer un bouleversement émotionnel total.

En conclusion, les témoignages de Bernardin de Saint-Pierre et de Saint-John de Crèveœur sont un moyen de critiquer le système esclavagiste en révélant aux lecteurs la façon dont sont traités les esclaves. La confrontation des auteurs avec la réalité coloniale les conduit à une prise de conscience qu'ils essaient de susciter à leur tour chez leurs lecteurs. Pour ce faire, ils mettent en place une stratégie narrative assurant la primauté des sentiments sur les arguments économiques ou philosophiques. Il s'agit davantage de faire appel aux émotions des lecteurs qu'à leur esprit critique, renouvelant en quelque sorte le débat abolitionniste, notamment grâce à une certaine vivacité propre au témoignage. Chez Bernardin, le plaidoyer antiesclavagiste se fait en deux temps. La lettre XII atteste du sort réservé aux esclaves et la simple évocation de ces faits suffit à susciter l'émotion du lecteur, entraînant implicitement une moralisation du problème de l'esclavage. Si le « Post-scriptum » offre une approche plus rationnelle, l'aspect éthique est de nouveau présent à travers le thème de la dégradation morale issue de la pratique servile. Le texte de Crèveœur est dans la même lignée : il s'agit de montrer l'immoralité de la servitude en attestant de la condition des esclaves. De ce point de vue, l'anecdote du Noir dévoré vivant joue un rôle crucial dans le témoignage, puisque son succès assure à lui seul la propagande abolitionniste. Les différences manifestes entre les versions anglaise et française indiquent une recherche de style, dont le but est de plaire à un public friand de sensations fortes, sans pour autant perdre de vue le problème de l'esclavage.

⁶³ *Voyage à l'Isle de France, op. cit.*, p. 179.

Que ce soit chez Bernardin ou chez Crèveœur, l'emploi d'un registre émotionnel consiste à fortement moraliser la question de l'esclavage, vue essentiellement sous un angle éthique légitimé par la condition de témoin des auteurs. Malgré une prise de conscience véritable, leur position parfois ambiguë et paradoxale (ils possédaient chacun des esclaves) souligne la complexité de la question de l'antiesclavagisme. Cette approche sentimentale du problème correspond également en partie à un effet de mode. La fin de chacune de leur lettre semble pourtant indiquer une violence faite à eux-mêmes, signalée par la difficulté des auteurs à rapporter ces faits. Alors que Bernardin dévoile à ses lecteurs son incapacité à continuer de témoigner, une incapacité qui, comme l'indique la précédente citation, paralyse l'acte d'écriture, la vue et l'ouïe, Crèveœur, lui, termine sur ces mots : « [...] je ne puis rien répondre, et il m'est impossible d'écrire plus longtemps »⁶⁴. La ressemblance entre les deux textes est assez frappante et inciterait à croire à un emprunt direct ou à une réécriture. Mais l'absence de succès du *Voyage à l'Isle de France* paru en 1773 amène à conclure qu'il y a peu de chance que Crèveœur ait pu en avoir connaissance en Amérique. Malgré une complaisance dans l'étalage de bons sentiments, les auteurs, aspirant à une société meilleure, mènent au moyen de leur texte un combat idéologique conforme à l'air du temps, dont le but est de remettre en cause le système esclavagiste, vu comme un signe de décadence des mœurs.

⁶⁴ *Lettres d'un Cultivateur Américain*, p. 380. Le texte anglais se termine de façon un peu plus brutale : « [...] with the repetition of which I shall not trouble you at present. Adieu. »